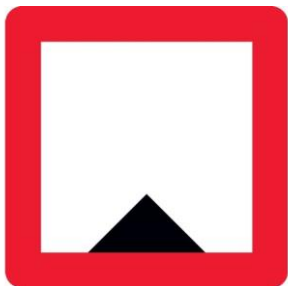
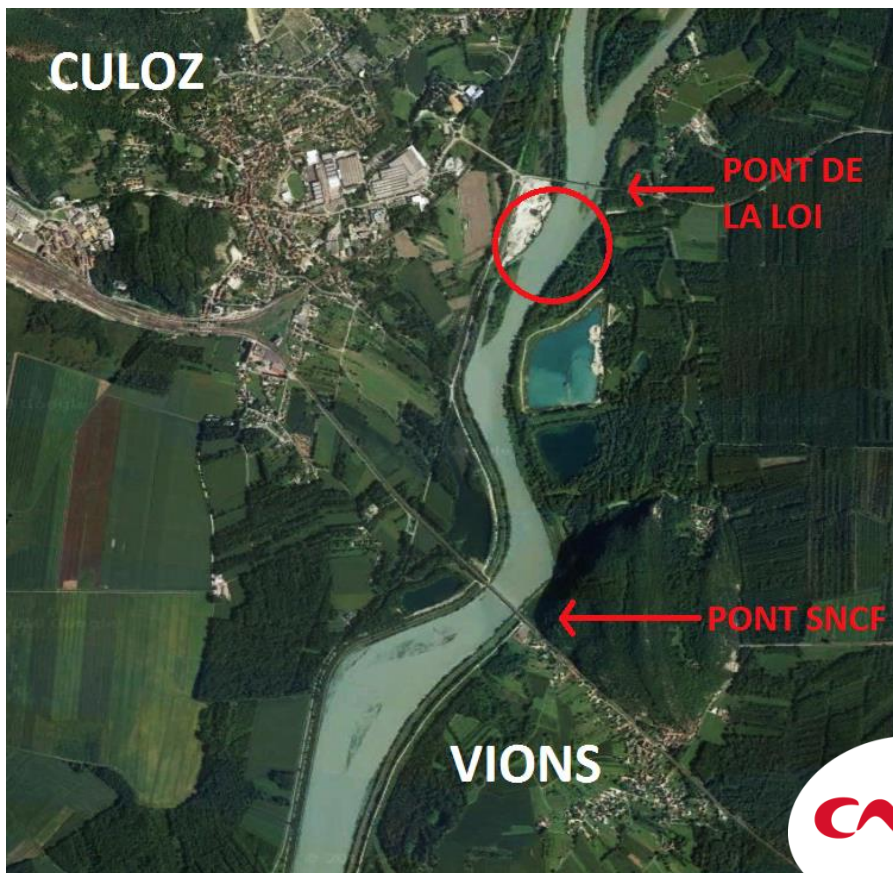
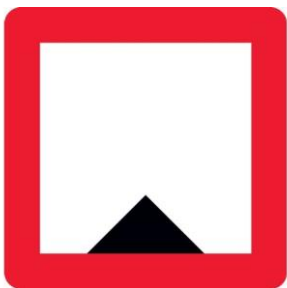


EXTRÊME VIGILANCE



PROFONDEUR
D'EAU LIMITÉE
LIMITATION DE
VITESSE





**PROFONDEUR
D'EAU LIMITÉE**
**LIMITATION DE
VITESSE**



Le chenal de navigation présente une profondeur d'eau limitée entre le Pont de la Loi et le Pont SNCF de Vions (cercle rouge sur le plan). Les opérations de dragage engagées sur ce secteur ont dû être interrompues du fait de conditions hydro météorologiques défavorables. Un arrêté inter-préfectoral a été émis et un balisage spécifique sur site est mis en place pour informer les usagers des risques liés à la navigation sur ce secteur.

Entre les PK 136.350 et 136.650 :

- Vitesse dans le chenal limitée à **6 km/h**
- Mouillage garanti limité à **1 mètre**

